



L'ACTUALITÉ

REPRÉSENTATIVITÉ : UNE VICTOIRE NETTE ET SANS CONTESTE DE LA CAPEB !

Première organisation patronale de France en nombre d'entreprises adhérentes, la CAPEB représente toutes les entreprises du bâtiment. Majoritaire sur le champ des entreprises comptant jusqu'à dix salariés, elle dispose désormais d'un droit d'opposition sur ce champ.

Le Haut-Conseil au Dialogue social se réunissait ce vendredi 10 décembre pour, notamment, examiner les arrêtés de représentativité concernant les organisations patronales du bâtiment. Les chiffres transmis au HCDS étaient conformes à ceux divulgués en juillet lors de l'officialisation de la représentativité des organisations patronales interprofessionnelles. Mais nous savions que la FFB les contestait ce qui laissait donc planer un risque de modification de dernière minute, au détriment bien sûr de la CAPEB et des petites entreprises, comme cela avait été le cas lors de la précédente pesée. Fort heureusement, il n'en a rien été et notre mobilisation a payé !

La pesée de la représentativité des organisations patronales confère à la CAPEB 54 042 entreprises adhérentes sur le champ des entreprises comptant jusqu'à dix salariés (soit 63,49 % des entreprises syndiquées de ce champ) et 3 084 entreprises adhérentes de plus de dix salariés (soit 19,03 % de cette catégorie d'entreprises). En nombre de salariés, le poids de la CAPEB est de 50,8 % (125 336 salariés travaillent dans les entreprises comptant jusqu'à dix salariés et qui adhèrent à la CAPEB) et de 10,49 % (61 118) sur celui des entreprises en comptant plus de dix.

Au final, la CAPEB sort majoritaire sur le champ des entreprises comptant jusqu'à dix salariés, que ce soit en nombre d'entreprises comme en nombre de salariés, et obtient donc un droit d'opposition sur ce champ. C'est un point essentiel qui nous permettra d'imposer

la prise en considération des intérêts des petites entreprises dans les négociations paritaires, intérêts trop souvent bafoués par les représentants des grandes entreprises.

**Une victoire méritée
pour la CAPEB,
son Réseau et les
entreprises artisanales
du bâtiment !**

Cette victoire, nous la devons à la mobilisation de l'ensemble de notre Réseau. Quelle belle illustration de notre slogan « Plus forts. Ensemble » qui trouve là tout son sens !

Pour autant, ce n'est pas parce que ces résultats nous sont favorables que les règles de mesure de la représentativité patronale sont devenues acceptables. Au contraire, la CAPEB continue de revendiquer une évolution de ces règles afin qu'elles soient plus justes et qu'un rééquilibrage puisse être fait dans la prise en compte du poids de salariés au regard du poids des entreprises (70 % pour les premiers contre 30 % pour les secondes). Le poids des salariés est aujourd'hui anormalement important par rapport au poids des entreprises, ce qui conduit à l'hégémonie des

organisations regroupant les grandes entreprises au détriment de celles regroupant les petites entreprises et qui, donc, remet totalement en cause la prise en compte des intérêts spécifiques de ces dernières alors qu'elles constituent 98 % des entreprises en France.

De même, l'expérience a montré que le mécanisme du droit d'opposition tel qu'il existe aujourd'hui nuit considérablement au dialogue social. Nous continuons donc à revendiquer la mise en place d'un droit d'opposition symétrique permettant aux organisations patronales regroupant le plus d'entreprises d'en disposer tout autant que les organisations patronales regroupant le plus de salariés au sein de leurs entreprises adhérentes. C'est pourquoi la CAPEB persiste dans sa demande d'une mission parlementaire sur les règles de la représentativité des organisations patronales et ne manquera pas d'interpeler à ce sujet les candidats aux élections présidentielles, puis ceux qui se présenteront aux élections législatives qui suivront.

63,49%

C'est le poids des entreprises adhérentes à la CAPEB sur le champ des entreprises comptant jusqu'à dix salariés.

SOCIAL

ARTICOMPÉTENCES : PARTICIPEZ À LA PRÉSENTATION DU NOUVEL OUTIL RH DES ARTISANS DU BÂTIMENT

Les entreprises artisanales du bâtiment ont des besoins de recrutement croissants mais souvent personne en interne pour gérer la question.

Les équipes départementales de la CAPEB se mobilisent pour les accompagner dans l'identification de leurs besoins et la définition des profils de postes qu'elles recherchent. Il est essentiel qu'elles puissent continuer à le faire car, en effet, pour bien recruter, il est indispensable de formaliser précisément l'offre

d'embauche. Pour les y aider, la Confédération lance prochainement un tout nouvel outil de gestion RH entièrement dédié aux artisans du bâtiment : ARTICompétences.

Un webinaire de présentation de cet outil est prévu le 14 décembre de 15h à 16h15 à l'attention du Réseau.



Il sera animé par des collaborateurs de la CAPEB nationale, en association avec les collaborateurs des CAPEB Départementales et régionales ayant participé au développement de cet outil. Nous vous encourageons à [vous inscrire sans tarder](#).

→ LA PRÉSIDENTE ET LES CONSEILLÈRES DE LA CNFA FONT LE POINT

Cécile Beadonnat a réuni le 2 décembre les Conseillères de la CNFA pour faire un point des sujets en cours.

En l'occurrence, Présidente et Conseillères ont travaillé à la mise au point du plan de communication qu'elles souhaitent mettre en œuvre en 2022 pour promouvoir l'entrepreneuriat au féminin et la place des femmes dans l'artisanat du bâtiment.

Elles ont également commencé à réfléchir à l'organisation de la réunion annuelle de la Commission nationale qui est programmée pour les 31 mai et 1^{er} juin 2022.

Elles sont revenues sur le lobbying de la CAPEB, et la mobilisation des CDFA, pour supprimer, ou à défaut obtenir des dérogations, à la disposition du projet de loi de financement de la sécurité sociale qui prévoit la suppression du statut de conjoint collaborateur après 5 années d'exercice. Malgré notre forte mobilisation et les multiples propositions que nous avons formulées pour permettre aux femmes concernées par ce statut de le conserver, la loi a été votée sans dérogation. Mais nous n'avons pas dit notre dernier mot et

le projet de loi de financement de la sécurité sociale n'est qu'un véhicule législatif. D'autres projets de loi se présenteront et dès que leur objet le permettra, la CAPEB présentera à nouveau ses arguments pour permettre aux conjoints collaborateurs de conserver leur statut.

Cécile Beadonnat et les Conseillères de la CNFA sont par ailleurs revenues sur les travaux menés en commun avec les Présidents d'UNA et leurs conseillers professionnels le 17 novembre dernier.

Enfin, au cours de cette réunion, elles ont pu échanger avec la CRFA des Pays-de-la-Loire dont les membres les ont rejointes en visioconférence.



→ PROTOCOLE SANITAIRE EN ENTREPRISE : NOUVEAU TOUR DE VIS

L'État ayant mis à jour le protocole sanitaire en entreprise, l'OPPBTB a effectué une nouvelle [mise à jour de son guide de préconisations sanitaires](#).

Respect des gestes barrières et aération des locaux, si possible de façon naturelle, restent la base tout comme l'encouragement à la vaccination.

Les nouveautés à souligner portent sur l'obligation, pour tous les intervenants, de présenter un pass sanitaire valide, la réduction de la période de validité des tests PCR qui passe de 72h à 24h et enfin, la limitation de la coactivité et la nécessité de préciser dans le plan de prévention les consignes sanitaires applicables : port du masque, de pass sanitaire et/ou de vaccination.

Communicant sur ces nouvelles recommandations, l'OPPBTB rappelle que ses conseillers prévention et ses formateurs restent disponibles pour accompagner les entreprises, sur place comme en ligne au travers du site PréventionBTP En Direct.

Suite aux déclarations du Premier ministre le 6 décembre, se sont ajoutés à ces recommandations, un recours accru au télétravail si possible, la limitation au maximum des moments de convivialité en entreprise et des interactions sociales.





ÉCONOMIE

→ HANDIBAT : LES CORRESPONDANTS DU RÉSEAU FONT LE POINT

Tous les correspondants Handibat du Réseau se sont retrouvés en visioconférence le 3 décembre pour faire un point d'étape de 2 heures avant leur réunion annuelle que nous espérons possible en présentiel le 9 février prochain.

David Morales a ouvert les travaux qui étaient par ailleurs animés par Corine Postel et Michel Dumon en charge du dossier pour la CAPEB.

Un état d'avancement du nombre d'entreprises labellisées a été fait à cette occasion, marquant une nette remontée en 2021 après un fléchissement en 2020 ([voir la Lettre du 5 novembre](#)).

Puis les procédures de renouvellement pour 2022 ont été rappelées. En l'occurrence, les entreprises doivent renseigner leurs dossiers avant la fin du mois de mars 2022. Les CAPEB doivent ensuite organiser des commissions départementales avec les partenaires locaux.

Il a été précisé que le coût annuel de la redevance Handibat® n'évoluera pas en 2022 et restera fixé à 120 € pour un adhérent et à 240 € pour un non adhérent.

Après avoir fait un point sur le développement du Silver Pass' dans les BTP CFA, Kevin Marivin et Patrick Lefeu ont évoqué le développement

des trucks et la façon de les mobiliser. Ils ont ensuite abordé la question des partenariats en cours ainsi que les salons. Il a notamment été question des salons régionaux Autonomic qui, en 2022, se tiendront à Paris, à Bordeaux et à Marseille. Handibat Développement a ainsi noué un partenariat avec les organisateurs de ces événements afin que la liste des professionnels titulaires des marques Handibat et Silverbat puisse être diffusée. Les CAPEB départementales concernées par ces villes d'accueil ont été invitées à rejoindre l'équipe de Handibat Développement sur ces salons et à encourager les entreprises à y participer également pour montrer leurs offres et solutions au grand public.

Enfin, une synthèse a été présentée des grandes lignes du rapport Broussy, un rapport interministériel sur l'adaptation des logements, des villes, des mobilités et des territoires à la transition démographique. Parmi ses 80

propositions, il a été souligné celle visant à créer un fonds national « MaPrimAdapt' » mais aussi celle imposant la visite d'un ergothérapeute avant tout financement public de travaux d'adaptation d'un logement, et encore celle destinée à mettre en place des systèmes souples de formation à distance pour les artisans et enfin, celle proposant d'instaurer un dossier unique de demande d'aide à l'adaptation de son logement.

Rappelons, à cette occasion, la prolongation qui a été votée du crédit d'impôt pour les travaux d'équipement de l'habitation principale en faveur des personnes âgées ou handicapées, répondant ainsi à une demande de la CAPEB.

À noter que le cahier des charges relatif aux demandes d'appui financier pour les actions de promotion des marques Handibat et Silverbat en 2022 est [en ligne sur ARTUR](#) et que **les demandes sont à retourner pour le 15 janvier prochain.**

MÉTIERS

→ LE PRÉSIDENT ET LES CONSEILLERS DE L'UNA MÉTIERS DE LA PIERRE À LYON

Éric Le Dévéhat avait donné rendez-vous à ses conseillers professionnels à Lyon dans le cadre du salon Rocalia, le salon de la pierre naturelle, qui se tenait du 30 novembre au 2 décembre.

La réunion de l'UNA a débuté par un tour de table qui a révélé la bonne reprise du marché de la marbrerie, une bonne tenue du marché du funéraire et un maintien favorable de l'activité bâtiment, notamment grâce à la rénovation de patrimoine et aux aides du plan de relance. Il a été rappelé à cette occasion qu'il existe des aides à destination



des régions sur des marchés de moins de 100 k€. Le Président et les conseillers de l'UNA ont réfléchi à l'organisation d'un webinar ainsi qu'à la rédaction d'un guide, les deux sujets méritant d'être encore creusés.

Enfin, outre un échange rapide sur les prochaines Journées Professionnelles de la Construction qui

se tiendront au MEET de Toulouse les 22 et 23 septembre 2022, ils ont commenté les travaux en cours au sein du CTMNC. À noter notamment le Guide "Inscriptions et ornements du monument funéraire et cinéraire" qui est en cours d'édition.

En savoir plus sur [ARTUR](#)

→ BRUNO HATTON RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DE L'UNA SERRURERIE MÉTALLERIE

Vendredi 3 décembre, le Président de l'UNA Serrurerie Métallerie a réuni ses conseillers professionnels.

Ils ont passé en revue les actions découlant de l'étude métiers, revenant d'une part sur les exosquelettes de FOX Innovation et sur les guides de choix dont le premier de la série prévue, paru la semaine dernière, porte sur [les protections anti-bruit pour les ateliers de Serrurerie Métallerie](#).

Bruno Hatton et ses conseillers ont également fait le point sur les travaux en cours en matière de formation. En l'occurrence, le groupe de travail chargé de mettre en place la mention complémentaire Serrurerie commencera à se réunir en janvier. L'UNA veillera à cette occasion que les travaux partent bien du

dossier d'opportunité auquel elle a largement contribué et non pas du référentiel du CQP Serrurerie, l'objectif étant de ne pas dupliquer deux titres mais d'apporter des réponses différenciées aux besoins des entreprises.

L'UNA s'est par ailleurs félicitée que le renouvellement pour trois ans du CQP « Fabricant installateur » ait reçu l'approbation des partenaires sociaux du BTP.

Ils ont ensuite évoqué les Fiches Déclaratives Environnementales et Sanitaires qui sont un enjeu majeur, dans le cadre de la RE2020, pour les petites entreprises de Serrurerie Métallerie



qui fabriquent les produits qu'elles installent. Ces mêmes entreprises sont, par ailleurs, toujours bloquées par l'Union européenne concernant

le marquage CE de leurs produits, le Règlement Produits de Construction n'ayant pas été révisé. Enfin, le Président et les conseillers de l'UNA ont fait un point sur les dossiers techniques en cours : révisions des NF DTU (fermetures et stores, blocs de portes motorisés pour piétons, fenêtres et portes extérieures), et des normes (Garde-corps, portes et portails).

En savoir plus sur [ARTUR](#)



CESE

Jean-Christophe Repon présidait le groupe APL du CESE lundi soir en visioconférence, groupe qui a permis un échange sur le "projet d'avis relatif à la participation aux élections des instances démocratiques", déjà adopté par la Commission temporaire et qui sera présenté puis soumis au vote de l'ensemble des conseillers lors de la séance plénière du 15 décembre. Cette réunion a également permis d'échanger sur l'ordre du jour du Bureau du CESE du 7 décembre et notamment sur la proposition de la vice présidente, Martine Vignau, visant à traiter la thématique du logement de manière transversale dans la mesure où ce sujet mobilise plusieurs commissions.

PARITARISME

Une nouvelle réunion paritaire avait lieu ce mardi matin à laquelle le Président Repon participait, de même qu'il participait mercredi à la réunion annuelle des CPRIA dans le cadre de l'U2P. À cette occasion, trois tables rondes ont été organisées, l'une portant sur l'action des CPRIA pendant la crise sanitaire, une autre sur le dispositif d'activités sociales, culturelles et sportives Proximeo en région et une troisième dressant un bilan des CPRIA 10 ans après leur création. La journée s'est terminée par une séance plénière sur l'importance du dialogue social de proximité et les moyens d'améliorer la place et les missions des CPRIA auprès des salariés et des chefs d'entreprise.

CSCEE

Le Bureau du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique se tenait mardi après-midi afin de préparer la plénière du

14 décembre qui devra notamment examiner un projet de décret relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid et un autre relatif à l'audit énergétique. À noter également à l'ordre du jour un point d'avancement sur la REP Matériaux de construction.

RÉSEAU

Le groupe de travail « Structuration du Réseau » s'est réuni mardi matin. À cette occasion, le prestataire Cap Collectif qui accompagne la réflexion du groupe, a restitué son analyse complète des résultats de la consultation organisée sur CAP CAPEB. Sur ces bases, des premières esquisses de pistes d'évolution ont été présentées par le cabinet Convictions RH aux membres du groupe de travail et ont pu commencer à être débattues. Par ailleurs, vendredi devait se tenir le 4^e comité de suivi des CAPEB régionales. Enfin, le Président confédéral avait accepté l'invitation de la CAPEB Hérault qui devait tenir son assemblée générale samedi.

CMA FRANCE

L'Assemblée générale constitutive de CMA France se tenait ce 8 décembre. C'était donc la dernière étape pour la mise en place de la nouvelle mandature après les élections aux CMAR qui ont été remportées par l'U2P dans 9 régions sur 13.

Le nouveau bureau de CMA France sera donc entièrement composé de représentants de l'U2P et présidé par Joël Fourny. Les représentants de la CAPEB sont les deux Présidents de CMAR Christophe Richard (Grand Est) et Joseph Calvi (Occitanie) ainsi que Gérard Bobier (Indre-et-Loire) et Fabienne Lepoittevin (Finistère).

BUREAU CONFÉDÉRAL

Les membres du Bureau confédéral se sont réunis jeudi autour du Président Repon pour examiner les points d'actualité urgents et préparer le prochain Conseil d'administration. Ils ont ainsi pris la décision d'annuler l'organisation de la soirée des vœux de la CAPEB compte tenu des nouvelles mesures de restrictions sanitaires.



Ils ont examiné le projet de budget 2022 et la modification des statuts et du Règlement intérieur de la Confédération qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration la semaine prochaine.

Le Bureau confédéral a par ailleurs étudié les modalités d'organisation de l'AG 2022, et des JPC 2022 et 2023. Un point a également été fait sur la situation de 360travaux, la mise en œuvre des campagnes de communication et la nouvelle formule du rapport d'activité 2021.

IRIS-ST

L'Institut tenait son Conseil d'administration ce vendredi après-midi principalement pour examiner l'estimation du résultat prévisionnel et approuver le projet de budget 2022 de l'Institut.

RÉSEAU

→ LA COMMUNAUTÉ DES CONSEILLERS FORMATION AVANCE !

La réunion nationale de la communauté de pratiques des conseillers formation s'est tenue le 3 décembre en présence de Laure Vial, nouvelle cheffe de file formation.

Le Président confédéral est intervenu en début de réunion pour souligner son attachement à cette communauté de pratiques, la première initiée à la CAPEB et qui fait ses preuves tant dans la participation des membres que dans ses productions. Un point d'actualités sur Constructys et le FAFCEA a ensuite été fait, suivi par une présentation technique du portail maformationbâtiment. Puis un premier bilan de la communauté de pratiques, de son fonctionnement et de ses productions a pu être dressé.

Malgré le fait que la réunion se tenait en visioconférence, trois ateliers ont été organisés en parallèle à la fois pour encourager les retours d'expériences suite à l'évolution de la mission de conseil en formation depuis 2 ans et également pour faire naître de nouvelles idées permettant de continuer à faire vivre le collectif de la communauté et à capitaliser sur les savoirs de ses membres. Les retours de ces ateliers seront communiqués dans la prochaine newsletter de la CoP formation que vous retrouverez sur ARTUR en février.

COMMUNICATION

→ LES CARTES DE VŒUX SONT DISPONIBLES

La carte de vœux est en ligne <https://boutique.capeb.fr/cartes-de-vœux-2022.html>

Pour mémoire, il s'agit d'un produit réservé aux CAPEB. Celles-ci doivent être connectées à leur compte pour le voir et le commander.

En savoir plus sur **ARTUR**

